

les détenus peuvent être employés à des projets publics, en dehors du pénitencier lui-même ou en dehors de ces institutions pénitentiaires. Dans certaines des institutions relevant des autorités provinciales en Colombie-Britannique, les détenus sont employés à des travaux d'exploitation forestière et autres travaux du même genre, qui sont tous avantageux. Ils font ces travaux pendant qu'ils sont au pénitencier et on les aide ainsi à s'adapter plus facilement à la société après leur libération.

J'ose croire que le député d'Essex-Est n'essayait pas de laisser l'impression que les détenus de pénitenciers devraient être cantonnés dans l'exécution de travaux serviles dans leurs cellules, dans la construction de bancs, dans l'accomplissement de menus travaux de réparation.

L'hon. M. Martin: Bien sûr que non. Ce que je voulais établir ce n'est pas tellement qui exécute les travaux, mais bien, qui devrait en avoir la responsabilité, soit le ministère des Travaux publics, soit le ministère de la Justice. Dans quelle mesure les prisonniers y participeront, voilà une question qu'il faudrait certes trancher en tenant compte de la situation, mais il s'agissait surtout de savoir s'il faudrait répartir les tâches le plus tôt possible ou procéder à une décentralisation. Le ministre peut-il dire au comité combien d'architectes a le ministère de la Justice?

L'hon. M. Fulton: Nous en avons quatre.

L'hon. M. Martin: Je dirais au ministre qu'il devrait examiner le cas de cette division. Je ne blâme pas le ministère d'avoir des architectes ou un architecte. Je ne voudrais pas en déterminer le nombre, mais je ferais observer au ministre qu'il semble s'agir d'un personnel dirigeant exceptionnellement nombreux. En admettant en principe que le ministère ait un architecte, je donnerai peut-être l'impression d'adopter le contrepied de l'attitude que j'ai prise plus tôt au sujet d'une centralisation plus marquée.

L'hon. M. Fulton: Puis-je faire une rectification. Il y a quatre architectes, un architecte classe quatre, trois architectes classe deux et un architecte classe un.

L'hon. M. Martin: J'étais en train de dire que j'avais pu donner l'impression de me contredire en admettant que ce ministère ait un service d'architecture ou un service d'architectes alors que j'avais soutenu que les tâches devraient être bien plus centralisées dans le ministère des Travaux publics. Le ministre a signalé qu'il existe dix institutions pénales. Quand mon honorable ami compare ce nombre avec celui des institutions qui relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par exemple, il

verra que ce dernier doit s'occuper de bien plus d'édifices, grands hôpitaux, hôpitaux pour les Indiens et autres genres d'institutions dont le nombre s'élève, je crois, à bien plus de 35. Ce ministère a un architecte ou peut-être deux maintenant.

La construction d'un hôpital exige d'un architecte un travail bien plus complexe que celle d'une institution dont la structure architecturale n'est pas aussi importante que le but auquel elle doit servir. Le ministre et d'autres représentants ayant, quand ils siégeaient de ce côté-ci, accusé le gouvernement de faire des dépenses inutiles, et ayant affirmé qu'ils économiseraient, je dirai que le ministre, bien qu'il ne soit pas membre du Conseil du Trésor, pourrait, dans son propre ministère, même à cette période avancée, puisqu'il est en fonctions depuis 18 mois...

L'hon. M. Pickersgill: Depuis deux ans.

L'hon. M. Martin: Depuis deux ans, je dirai qu'il aurait pu saisir cette occasion,—étant donné les propositions que ceux d'entre nous lui ont faites dans la meilleure intention possible,—pour effectuer les économies qui ont été annoncées d'une extrémité à l'autre du Canada et qui, il n'est pas douteux, ont fait une forte impression sur bien des citoyens. Nous n'avons, depuis deux ans que le ministre est en fonctions, constaté aucune diminution sérieuse des dépenses.

Le ministre de la Justice pourrait peut-être donner l'exemple à ses collègues. Il leur a donné l'exemple dans d'autres domaines. C'est une autre occasion qui lui est offerte pour renforcer la très haute position qu'il occupe au sein du gouvernement. S'il pouvait se faire la réputation de ministre économe, d'administrateur implacable ne perdant pas de vue, néanmoins, les exigences de la justice, un jour, bientôt peut-être, qui sait, deviendrait-il ministre des Finances au lieu d'être ministre de la Justice!

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre se souviendra que lui et ses collègues soutenaient qu'il était souhaitable de centraliser ces fonctions au sein du ministère des Travaux publics autant que possible. Je me souviens que le ministre actuel des Travaux publics insistait sur le fait que la responsabilité de la construction devrait être confiée au ministère des Travaux publics même pour la construction de nos ambassades et bureaux dans les pays étrangers.

J'ai sous les yeux les détails de ce crédit qui figurent à la page 226. Ce sont sans doute les détails cités par le ministre. Par contraste avec la situation dont a parlé tout à l'heure l'honorable représentant d'Essex-Est au sujet du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il est indiqué qu'il y